PROPOSITION TARIFS MENSUELS 2023/2024
Sur 10 mois

5

Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame 2, rue de Metz 57245 PELTRE

EXTERNES	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Contribution des familles par mois sur 10 mois	83 € + (6ème 5 euros au titre du cycle de piscine)	87.85 € + (terminales 5 euros au titre du cycle de piscine)		118.55 €	118.55 + 400 € pour l'année (1)	118.55 €

DEMI-PENSION *(scolarité comprise)par mois sur 10 mois*	Primaire collège	Lycée			BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
3 repas/semaine	173.00 €	170.65 €	*Vente de tickets de cantine à l'unité 9.00 €*				
4 repas/semaine	202.65 €	179.25 €					
5 repas/semaine	235.20 €	241.35 €					

INTERNAT (scolarité comprise) Par mois sur 10 mois	Primaire collège	Lycée			BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Internes	509.65 €	515.80€					
				1ère année	473.45€	473.45 €+ 400 € à l'année(1)	473.45 €
				2ème année	515.25 €	515.25 €	515.25 €

POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle sur 10 mois)	Primaire collège	Lycée		BTS SP3S	BTS TOURISME	BTS NRC
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension	100 €	100 €		200 €	200 €	200 €
Internat	200 €	200 €		200 €	200 €	200 €

Etude Tarif mensuel	49.35 €	49.35 €					
Etude + périscolaire mercr. et vendredis (Primaire) Tarif mensuel	100 €						
Frais de dossiers annuels (nouveaux élèves)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Tickets repas occasionnels	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €

(1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR BTS TOURISME 1° ANNEE

Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame (Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable.

a. Pour le collège b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur :

La contribution familiale s'effectue **dès réception de la facture.** Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin

La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

c. Changement de régime

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Internat : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours.**Le choix est fait pour le trimestre.**

Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné

DÉDUCTION POUR ABSENCE EN 1/2 PENSION ET INTERNAT En cas d'absence égale ou supérieure à 15 jours consécutifs, une réduction sur la part **alimentaire** est accordée à la demande écrite des parents munis d'un certificat médical, adressée à l'Economat, avec mention des dates d'absences. La déduction sera effectuée sur le montant du trimestre suivant. **Ces tarifs prennent en compte les périodes de stage, aucune déduction ne sera faite par la suite.**

En jaune : le tarifs est annuel